

Logements à bord de bateaux de navigation intérieure

Communication de ETF

Monsieur Boyer,

L'ETF a pris connaissance avec intérêt de l'organisation d'un atelier sur les logements, le 19 novembre 2019, sous les auspices du Groupe de travail CESNI/PT. Elle n'est pas malheureusement pas en mesure d'envoyer un représentant du fait d'autres engagements.

Par la présente communication, ETF souhaite rappeler certains commentaires exprimés en 2010 au sein du Groupe de travail du règlement de visite (voir RV/G (10) 59 = JWG (10) 53) et salue l'analyse transmise par la délégation allemande avec le document CESNI/PT (18) 78.

L'élaboration de standards concernant les logements revêt une importance particulière pour tous ceux qui devront séjourner dans de tels logements. Nous invitons le CESNI à prendre exemple sur le domaine maritime, en particulier sur l'Organisation internationale du Travail (OIT) et de la Convention du travail maritime (CTM, 2006), qui intègre des conventions telles que 68 (1946), 78 (1946), 92 (1949), 133 (1970), 140 (1970) et 141 (1970) portant sur le logement des gens de mer, la literie, la prévention du bruit, la ventilation, etc. Ces standards sont élaborés dans le cadre d'un système tripartite. Le processus d'élaboration de standards européens doit permettre d'assurer à l'avenir une meilleure prise en compte des intérêts légitimes des partenaires sociaux.

ETF souligne également les travaux en cours avec l'étude TASCs (Towards a Sustainable Crewing System) pour le développement d'un outil durable de gestion des équipages. A ce titre, un des enjeux fondamentaux est de maintenir l'attractivité du secteur de la navigation intérieure pour les travailleurs.

Dans le cadre de l'atelier du 19 novembre, ETF souhaite attirer l'attention sur les points suivants :

- Garantir la vie privée à bord, y compris pour tenir compte des équipages mixtes (hommes / femmes). Pour les nouvelles constructions, chaque membre d'équipage devrait pouvoir disposer individuellement d'une chambre, d'une toilette et d'une salle de bain.
- Assurer la qualité, la dimension et le nombre des cabines et des locaux de séjour dans le secteur de la croisière fluviale (nombreux membres d'équipage, voyages de longue durée).
- Tenir compte des nouveaux besoins en termes d'accès gratuit à internet à bord, à la fois pour les divertissements et le contact avec le foyer à terre.
- Permettre un accès à la lumière du jour (au moyen de fenêtre sur le côté du bateau et non pas un hublot au plafond) et équiper les logements avec l'air conditionné.
- Considérer qu'il peut toujours avoir des travailleurs à bord. Ne pas faire de distinction entre un bâtiment d'un batelier indépendant et un bâtiment d'un armement. La qualité du logement impacte directement la fatigue et la concentration de l'équipage et donc la sécurité de la navigation.

- Définir des limites mesurables et fixes pour des facteurs de santé tels que la chaleur, le bruit, les vibrations et les émissions.

Nous espérons que ces commentaires vous seront utiles et sommes disposés à participer aux travaux futurs.

Veuillez agréer ...

Fédération européenne des travailleurs du transport
Section navigation intérieure

Joris Kerkhofs
Président
